

COUVIN

Les pompiers veulent négocier

La fédération des pompiers veut éteindre l'incendie qui oppose les pouvoirs publics aux volontaires. Elle appelle à la négociation. D'urgence.

● Patrick LEMAIRE

L'appel résonne comme le tocsin. Marc Gilbert, président de la Fédération wallonne des pompiers, déploie son auto-échelle jusqu'au niveau fédéral, et veut frapper au carreau de la ministre de l'Intérieur, Annemie Turtelboom : « La colère monte. Un peu partout dans le pays, on observe que les pompiers volontaires gagnent divers procès. Il y a eu celui de Couvin, mais aussi Nivelles, Dinant ou Bruges. Je crois qu'il est grand temps de tous se mettre autour d'une table et d'entamer des discussions constructives ».

Le commandant s'adresse à la ministre, mais aussi au président de l'Union des Villes et des Communes, Jacques Gobert, ainsi qu'au ministre wallon des Affaires intérieures, Paul Furlan. « Aujourd'hui, les communes paient les erreurs du fédéral, qui a offert deux statuts au



Photo News

En Belgique, 12 500 pompiers, sur un total de 17 500, sont volontaires.

pompier, dont celui de volontaire, qui n'est ni plus ni moins que du travail au noir déclaré. Connaissez-vous des maçons volontaires ? comment expliquez-vous que notre armée soit entièrement professionnelle alors que nous n'avons plus connu de guerre depuis 1945, tandis que les trois quarts de nos pompiers n'ont aucun statut valable pour sauver des vies tous les jours ? »

Avant qu'un tribunal ne prenne un arrêt catastrophique pour les finances du pays, il suggère donc une négociation, pour trouver une façon de revaloriser le secteur sans peser davantage sur les finances locales.

Il lance cet appel quelques jours après qu'un troisième volontaire

ait été licencié à Couvin, parce qu'il avait déposé plainte contre la ville pour la rémunération de ses gardes. Action qu'il a gagnée en première instance, avec cinq de ses collègues. « La ville a fait appel. Mais j'aimerais que nous trouvions un accord, valable pour tout le pays, plutôt que d'aller à l'affrontement », lance le commandant Gilbert.

Celui-ci a été mandaté, vendredi dernier, par l'ensemble de la profession, pour mettre tout en œuvre pour soutenir les sapeurs couvinois dans leur bras de fer avec le monde politique.

« En Belgique, nous comptons 12 500 volontaires sur 17 500 pompiers. Imaginez qu'ils arrêtent tous,

sur le champ : ce serait une catastrophe pour le pays, lance-t-il. Ce n'est pas une menace, mais un constat. Et cela m'inquiète, quand j'entends leur colère. À Vresse, l'un d'eux m'a expliqué être resté cloîtré chez lui une semaine, pour des gardes à domicile. Cela lui a rapporté 16 euros. Cela en payant des lois sociales, mais en n'ayant aucune pension, aucun congé, aucun statut officiel.

En Flandre, dans les cantons de l'est comme à Bruxelles, c'est le même constat et la même colère chez les pompiers. Des actions, nous pourrions en organiser. Il suffirait d'un coup de fil et Couvin ou Bruxelles seraient noyés sous les camions. Mais je voudrais que l'on ne porte pas préjudice à la population. Pour cela, il est urgent de négocier ».

Simultanément, Jean Pirotte, du petit syndicat FISP (qui a lancé et soutenu les actions en justice des Couvinois, NDLR), a envoyé une vidéo de 23 minutes à une série impressionnante de parlementaires, gouverneurs et autres élus du pays, hier, pour les sensibiliser à la cause des volontaires. ■

l'avenir .net

Retrouvez la vidéo à l'adresse www.lavenir.net/pompiers-couvin

SANTÉ

L'esthétique sera mieux réglementée

La publicité et l'information relative aux actes d'esthétique médicale seront davantage réglementées. Ainsi en ont décidé les sénateurs mardi. La Commission des Affaires sociales a adopté, à l'unanimité, une proposition de loi de Dominique Tilmans (MR) allant dans ce sens.

En vertu du texte, la publicité sera interdite, à l'exception de la publicité personnelle, c'est-à-dire celle qui permet à un praticien de se faire connaître en donnant un minimum d'informations sur ses activités. Les fameuses photos « avant-après » ne seront plus autorisées.

Les contrevenants risquent une peine pouvant aller jusqu'à un mois de prison et 10 000 euros d'amende, le jugement devant paraître dans trois publications de la presse quotidienne.

« Les opérations de chirurgie et de médecine esthétique ne sont pas des actes anodins. Or jusqu'à aujourd'hui, tous les médecins, qu'ils soient généralistes ou spécialistes peuvent poser n'importe quel acte de médecine esthétique dans n'importe quelles conditions : il n'y a aucun contrôle ni sanitaire ni de qualité », a indiqué Dominique Tilmans.

Le texte doit encore être examiné en séance plénière avant d'être envoyé à la Chambre. ■

CE SOIR
19:45

avec le doute
la culpabilité"

"Ce qui innocente"
"Et ce qui accable"

INDICES

PRÉSENTÉ PAR GEORGES HUERCANO ET DOMINIQUE DEMOULIN

Retour sur des affaires de famille et de faux coupable.

Cette semaine, Indices se plonge dans l'affaire Romain Hissel. Après avoir tenté de tuer son père, l'avocat Victor Hissel inculpé de détention d'images pédopornographiques, il se confie pour la première fois. Indices vous propose également de découvrir les dessous d'une affaire de faux coupable, celle de l'enseignant Marc Gyselink, accusé à tort d'attouchements sexuels et qui a failli voir sa vie détruite à jamais.

www.rtlvti.be

RTL TVI
VOS ÉMOTIONS EN GRAND.